

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00897
Numéro SIREN : 440 073 765
Nom ou dénomination : AEI PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt 8257

Formulaires obligatoires (article 51 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF IMMOBILIER

COPIE DEBITEE ET NON INFORME
LE PRESENT

Désignation de l'entreprise: **SAS AEI PROMOTION** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise: **5 rue de d'Antibes** 06400 CANNES Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro de SIRET: **4007376500016** Néant

				Exercice N clos le		N-1		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)						13 112 202 11	13 112 202 01	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *							
	Frais de développement *							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	3 905	3 905					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							
	Autres immobilisations corporelles	731 585	360 774	370 811	341 008			
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							
	Autres participations	136 756	9 000	127 756	99 928			
	Créances rattachées à des participations	18 340 830	470 000	17 870 830	9 932 126			
	Autres titres immobilisés							
	Prêts				3 715 061			
Autres immobilisations financières*	49 491		49 491	41 066				
TOTAL (II)	19 262 568	843 679	18 418 889	14 129 190				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements						
		En cours de production de biens						
		En cours de production de services	3 487 611		3 487 611	1 504 241		
		Produits intermédiaires et finis						
		Marchandises	88 850		88 850	88 850		
		Avances et acomptes versés sur commandes	31 933		31 933			
		Clients et comptes rattachés (3)*	191 522		191 522	348 103		
		Autres créances (3)	1 173 395		1 173 395	3 492 384		
		Capital souscrit et appelé, non versé						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)						
DIVERS	CRANCES	Disponibilités	480		480	612		
		Charges constatées d'avance (3)*	7 774		7 774	18 161		
TOTAL (III)	4 981 567	4 981 567	5 452 350					
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif* (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	24 244 134	843 679	23 400 456	19 581 539			
Reserve: (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	18 527 078	(3) Part à plus d'un an:				
Classe de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stocks:		Créances:				

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS AEI PROMOTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...000...000.....)	DA	8 000 000	8 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	317 888	317 888	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	38 120	38 120	
	Report à nouveau	DH	4 882 663	5 173 292	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 584 342)	(290 629)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	9 654 329	13 238 670
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	922 299	937 580	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 550 275	4 456 955	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	995 790	738 125	
	Dettes fiscales et sociales	DY	276 997	209 875	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	767	334	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	13 746 127	6 342 869	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	23 400 456	19 581 539	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 746 127	6 342 869		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	916 300	931 958		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AEI PROMOTION		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			} services*	FG	1 658 494	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 658 494	FK		FL	1 658 494
	Production stockée*					FM	2 749 073	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	12 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	25 552	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 319	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 446 437	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 588 026	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 389 833	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	49 065	
	Salaires et traitements*					FY	940 185	
	Charges sociales (10)					FZ	371 572	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	112 289	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC				
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	161 826	
					GF	6 612 796		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(2 166 358)		
réductions en tenant	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	298		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	2 485 154		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	22		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	1 363 454		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	61 704		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	1 425 180		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	358 307		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	358 307		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 066 873		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(3 584 342)		

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AEI PROMOTION				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			67
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			67
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			(67)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 871 915		3 770 079
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	9 456 257		4 060 708
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(3 584 342)		(290 629)
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
			- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	1 363 424		643 932
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	2 434		123 962
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	25 552		4 569
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 788			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6				
		obligatoires	A9				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
				Dont cotisations Madelin	A7		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
				Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures			Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 du Code Général des Impôts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Néant	*	
INCORP.		TOTAL I				CZ	D8	Coextinctives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		D9		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				KD	3 905	KE	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH			KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK			KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ			KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT			KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	225 628	KW			KX	57 075
		Matériel de transport *				KY	248 184	KZ			LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	169 832	LC			LD	85 017
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI			LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL			LM		
	TOTAL III				LN	643 643	LO			LP	142 092	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			8T	
		Autres participations				8U	10 511 054	8V			8W	7 966 533
Autres titres immobilisés				1P		1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 756 127	1U			1V	8 425		
TOTAL IV				LQ	14 267 181	LR			LS	7 974 958		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	14 914 729	0H			0J	8 117 050		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
INCORP.		TOTAL I				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				CO	D0	LW		3 905		
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU	MM	46 048	MN	236 654	MO	236 654
		Matériel de transport				IV	MP		MQ	248 184	MR	248 184
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW	MS	8 101	MT	246 747	MU	246 747
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY	NG	54 150	NH	731 585	NI	731 585	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	0U		M7		0W	
		Autres participations				10	0X	0	0Y	18 477 586	0Z	18 477 586
Autres titres immobilisés				11	2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12	2E	3 715 061	2F	49 491	2G	49 491		
TOTAL IV				13	NJ	3 715 061	NK	18 527 078	2H	18 527 078		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	0K	3 769 211	0L	19 262 568	0M	19 262 568		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Célad Quatrin

(Ne pas reporter le montant des cotisations)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AEI PROMOTION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 905	PF		PG		PH	3 905		
TOTAL I		RK	3 905	RM		RN		RO	3 905		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur soi propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur soi d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	122 393	QE	19 671	QF	46 048	QG	96 015		
	Matériel de transport	QH	95 194	QI	49 637	QJ		QK	144 831		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	85 049	QM	42 981	QN	8 101	QO	119 929		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	302 635	QV	112 289	QW	54 150	QX	360 774		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	306 540	QP	112 289	QQ	54 150	QR	364 679		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur soi propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur soi d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. génes, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. génes, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général sans ventes (NP + NQ + NR)	NW		Total général sans ventes (NS + NT + NU)	NY		Total général sans ventes (NW - NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quatre

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AEI PROMOTION

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2022

Page 37

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise :		SAS AEI PROMOTION		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	18 340 830	UM	18 340 830	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	49 491	UV	49 491	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	191 522		191 522					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation entièrement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	10 483		10 483					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	555 386		555 386				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
	Divers		VP								
	Groupe et associés (2)		VC	30 255		30 255					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	577 271		577 271					
	Charges constatées d'avance		VS	7 774		7 774					
	TOTAUX				VT	19 763 013	VU	19 763 013	VV		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	3 715 061						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	922 299		922 299					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	9 436 995		9 436 995				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	995 790		995 790				
Personnel et comptes rattachés				8C	58 340		58 340				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	146 099		146 099				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	16 388		16 388					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	31 920		31 920					
Obligations cautionnées				VX							
Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	24 249		24 249				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	2 113 280		2 113 280				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	767		767				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	13 746 127	VZ	13 746 127				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	5 040 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	195 383	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 400 455.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 658 493.73 Euros et dégageant un déficit de 3 584 341.87- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 905		
Installations générales agencements aménagements divers	225 628		57 075
Matériel de transport	248 184		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	169 832		85 017
TOTAL	643 643		142 092
Autres participations	10 511 054		7 966 533
Prêts, autres immobilisations financières	3 756 127		8 425
TOTAL	14 267 181		7 974 958
TOTAL GENERAL	14 914 729		8 117 050

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 905	3 905
Installations générales agencements aménagements divers		46 048	236 654	236 654
Matériel de transport			248 184	248 184
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 101	246 747	246 747
TOTAL		54 150	731 585	731 585
Autres participations		0	18 477 586	18 477 586
Prêts, autres immobilisations financières		3 715 061	49 491	49 491
TOTAL		3 715 061	18 527 078	18 527 078
TOTAL GENERAL		3 769 211	19 262 568	19 262 568

AEI PROMOTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000.000 €
Siège social : 53, rue d'Antibes 06400 CANNES
SIREN 440 073 765 RCS CANNES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2022
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 3.584.342 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<u>RESULTAT NET</u>	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u>
PERTE (3.584.342) €	RESERVE LEGALE
	AUTRES RESERVES
	RESERVES REGLEMENTEES
	REPORT A NOUVEAU (3.584.342) €
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR PRIME</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
SUR RESERVE LEGALE	DIVIDENDE GLOBAL
SUR AUTRES RESERVES	
SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	
TOTAL (3.584.342) €	TOTAL (3.584.342) €

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRÉSIDENT



Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physique à compter de l'année 2006 à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
<u>2019</u>	NEANT		
<u>2020</u>	NEANT		
<u>2021</u>	NEANT		

Le Président

AEI PROMOTION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE PRÉSIDENT**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

AEI PROMOTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 000 euros
Siège Social : 53, rue d'Antibes – 06400 CANNES
RCS CANNES 440 073 765

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AEI PROMOTION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **AEI PROMOTION** à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

P.B.S.D. AUDIT CONSEIL

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, [le cas échéant : outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

P.B.S.D. AUDIT CONSEIL

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion arrêté par le Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux *associés*.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote nous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en

**P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL**

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 juin 2022,

**Le Commissaire aux comptes
Société PBSD AUDIT CONSEIL
Stéphane DROPSY**

P.B.S.D. Audit Conseil

24, rue Godot de Mauroy

75009 Paris

R.C.S. Paris 438 435 919

Tél. : 01 42 66 30 11

